

CROUS LORRAINE

75 Rue de Laxou, 54000 Nancy

Tel. 03 83 91 88 00

www.crous-lorraine.fr

REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL

75 rue de Laxou – 54 042 NANCY

C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

LOT 04 **REVETEMENTS DE SOLS, PEINTURE,** **FINITIONS**

C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

JUIN 2026

PRO

dossier de consultation des entreprises

ATELIER D'ARCHITECTURE DU PARC



ATELIER D'ARCHITECTURE du PARC : 11 rue de Graffigny, 54000 NANCY
T: 03 83 40 69 34, F: 03 83 40 63 55, aapa.secretariat@wanadoo.fr

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 2

A - GÉNÉRALITÉS

OBJET

Le présent CCTP a pour objet de définir les travaux à exécuter et les prestations à fournir dans le cadre du **REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU CROUS ET DU HALL D'ACCUEIL**.

CONNAISSANCE DES LIEUX

Les travaux concernent un local existant à transformer

L'entrepreneur reconnaît s'être parfaitement rendu compte, sur plan et sur place, de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des branchements en eau, électricité, etc...

L'entrepreneur devra assurer lui-même pour ses travaux et à ses frais, l'alimentation en eau et en électricité.

QUALIFICATIONS

L'entreprise est réputée détenir et mettre en oeuvre les capacités correspondant aux qualifications professionnelles du niveau de celles exigées pour l'agrément de leur candidature.

A1 - Étendue des travaux - Réglementations - Normes

I - DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants qui lui sont applicables, dont notamment les suivants :

DTU

DTU 59.1

Peinturage

NF P 74-201-1 et 2

DTU 59.3

Peinture de sols

NFP74-203-1 et 2

DTU 42.1

Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité

NFP 84-404-1-2 et 3

Normes

NF T 30-608-700-805-806-807

NF T 31-004

NF T 36-001-005

NF T 72-081

NF X 08-002

NF T 33-XXX-35-XXX-36-XXX

Toutes les normes énumérées dans les références normatives ou aux annexes textes normatifs des DTU ci-dessus.

Règles

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 3

Règles UNPVF

Au sujet des DTU/CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU/CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux clauses communes à tous les lots.

Autres documents

Garanties dans les travaux de peinture, établi par le GPEM/PV regroupant les fascicules P 61, P 62, P 63 et P 64.

II - FOURNITURES ET MATERIAUX

Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes :

Classification des produits de peinture

Ces produits sont classés suivant la norme NF T 36-005, et doivent être conformes aux normes énumérées au chapitre 2 "Références normatives" du DTU 59.1.

Produits de marque

Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'oeuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage. L'acceptation par le maître d'oeuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit. Les subjectiles devront satisfaire aux prescriptions de l'article 5.1 du DTU

A2 - Spécifications et prescriptions techniques

I - SUBJECTILES

Reconnaissance des subjectiles

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.

Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'oeuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles.

Subjectiles non conformes

Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'oeuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes.

Le maître d'oeuvre pourra alors être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support.

Après exécution de ces travaux complémentaires, une nouvelle réception aura lieu, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 4

Subjectiles parements béton apparent

En ce qui concerne les parements en béton apparent parement soigné, le gros oeuvre aura à sa charge la livraison de ces parements dans un état tel que le peintre, en réalisant les ouvrages préparatoires conformes au DTU 59.1, puisse livrer des ouvrages dans un parfait état de finition et conformes aux règles de l'art.

Ces parements feront l'objet d'une reconnaissance comme les autres subjectiles.

II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Généralités

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'oeuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.

L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

Liste des produits

L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'oeuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le maître d'oeuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

Assistance du fournisseur

Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en oeuvre particulière, le maître d'oeuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

Choix des produits

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de l'état des subjectiles considérés.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'oeuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en oeuvre :

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 5

- les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part ;
- les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;
- les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.

Choix des teintes

Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.

Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchappissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.

Le maître d'œuvre pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30 % de la surface totale.

Surfaces " témoin "

Les surfaces " témoin " dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'œuvre devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15e alinéa).

Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces " témoin ".

III - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à la charge de l'entrepreneur du présent lot comprennent implicitement tous ceux nécessaires à la parfaite et complète finition des ouvrages, à savoir :

- les travaux énumérés à l'article 3.1 du CCS du DTU 59.1 ;
- les travaux s'ils s'avèrent nécessaires, énumérés à l'article 3.2 du CCS susvisé, aux paragraphes b, e, g et h.

IV- REGLES D'EXECUTION

Règles générales d'emploi des produits

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

Préparation des subjectiles

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 6

Couches de peinture

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- le subjectile devra être totalement marqué ;
- les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'oeuvre ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

V - DEFINITION DES ETATS DE FINITION

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1, à savoir :

ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescriptions spéciales dans le CCTP.

Ces différents états de finition exigés sont rappelés ici, selon le DTU 59.1 articles 6.2.3.1 à 6.2.3.3.

Subjectiles

Enduit de plâtre intérieurs

Supports à base de liants hydrauliques :

- enduits mortiers ciment ou chaux ;
- béton brut de décoffrage;
- maçonnerie

Etat de finition C

Le film de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile. La finition C est d'aspect poché.

Fibres ciment

Eléments préfabriqués en plâtre fibres-ciment, de cloisons et plafonds.

Etat de finition B

La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées.

La finition B est d'aspect poché. Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis. La planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. En extérieur sur maçonnerie, les travaux de ragréage éventuels ne sont pas du ressort du peintre. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse. Le remplissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)

Subjectiles bois et matériaux dérivés du bois

Vernis et lasures

Etat de finition C

Ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur. Sans exigence ni finition.

Etat de finition B

La planitude n'est pas modifiée. Les pores du bois sont visibles : il y a quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application.

Etat de finition A

Les défauts d'aspect et les traces d'outils sont à peine perceptibles

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 7

Peintures

Etat de finition C

Ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur. Le film de peinture couvre le support. Il lui apporte un coloris, l'état de finition reflète celui du support.

Etat de finition B

La planéité initiale n'est pas modifiée. Des défauts d'aspect et des traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.

Etat de finition A

Légères défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et de très légers défauts d'aspect sont admis. Aspect final uniforme. Le rechapissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)

Supports métalliques

Les défauts de planéité d'ensemble du support métallique ne sont pas repris

Etat de finition C

L'état de finition C n'est pas compatible avec la protection nécessaire des supports ferreux, ni avec les techniques d'application sur ces supports.

Etat de finition B

Sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.

Etat de finition A

Les altérations locales accidentelles sont corrigées en travaux intérieurs. Légères traces d'outils admises.

Très faibles défauts d'aspects admis. Le rechapissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées)

Finition spécifique dite très soignée

Prescriptions spéciales pour la finition spécifique exigée, conformément à l'article 6.2.2.4 du DTU 59.1.

Cette qualité ne tolère aucun défaut.

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut. Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

Le présent article apporte dérogation aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

VI - PRESCRIPTIONS DIVERSES

Raccords

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

Protection des ouvrages des autres corps d'état - Nettoyages

Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés. Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 8

Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

Gestion des clefs

Dans le cas où ce n'est pas un entrepreneur déterminé qui est chargé de la gestion des clefs jusqu'à la réception, l'entrepreneur du présent lot devra assurer cette gestion pendant la durée de ses travaux.

VII- OPERATIONS DE CONTROLE

Échantillons

Les échantillons de produits dont l'emploi est envisagé seront déposés au bureau du maître d'œuvre au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

Prélèvements en cours de travaux

Si le maître d'œuvre le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons qui subiront les analyses voulues, et les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître de l'ouvrage dans le cas contraire.

Ces prélèvements se feront dans les conditions précisées à l'article 5.3 du CCS du DTU 59.1.

Frais à la charge de l'entrepreneur

Par frais afférents à une opération de contrôle, il faut entendre tous ceux entraînés par les travaux, emploi de main-d'œuvre, de matériaux pour prélèvements, les transports et manutentions nécessaires

à cette opération, et le coût des analyses.

De plus, l'imputation des frais à l'entreprise n'affecte en rien les conséquences que les résultats défavorables peuvent entraîner par ailleurs.

VIII - ESSAIS ET VERIFICATIONS

Selon DTU 59.1 : chapitre 7 et annexe E.

IX - RECEPTION DES TRAVAUX

Elle sera effectuée après l'achèvement des travaux de peinture et séchage parfait.

L'état de finition des surfaces réceptionnées sera conforme à celui prévu au CCTP, aux prescriptions du DTU et à l'aspect présenté par les surfaces de référence exécutées.

De faibles écarts de couleur et de brillant sont acceptables et usuels dans les travaux de bâtiment.

En cas de désaccord sur la conformité des ouvrages, il sera procédé à la vérification des caractéristiques visées à l'article 7 du DTU 59.1.

En cas de non-conformité, l'entrepreneur de peinture devra procéder à ses frais aux réfections nécessaires.

Pour l'appréciation de l'état des surfaces peintes à l'expiration du délai de garantie, il sera fait référence au document garanties dans les travaux de peinture du GPEM/PV visé ci-avant.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 9

X - GARANTIES

L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements ayant une fonction décorative, ainsi que pour les produits de façades de classe D et gamme décorative.

Pour les revêtements ayant également une fonction technique tels que les revêtements de façades de classe I et T, la garantie est de 10 ans.

Cette garantie décennale fera l'objet d'un contrat de garantie conjointe et solidaire du fabricant et de l'entrepreneur.

Les modalités de souscription de ce contrat seront fixées en temps voulu entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

La mise en oeuvre de peintures et revêtements dits de technique non courante (procédés hors DTU par exemple) nécessite la souscription par l'entrepreneur de garanties complémentaires à la décennale de base de ce dernier.

A3 - CARACTÈRE NON LIMITATIF DU CCTP

Le CCTP a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution, il n'a aucun caractère limitatif.

Les prestations devront comprendre au minimum :

- la fourniture et pose des ouvrages tels que définis au CCTP
- les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni aux CCTP, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformes aux normes françaises et DTU en vigueur.

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur devra vérifier sous sa propre responsabilité les opérations et ouvrages mentionnés au CCTP et les complètera, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir (renseignements pris auprès du Maître d'Oeuvre, étude des plans, visite des lieux, etc...) afin de prévoir dans ses prix, l'ensemble des ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des travaux de son lot.

Il est stipulé qu'aucun supplément de prix ne pourra être accordé ultérieurement du fait que les renseignements dont l'entrepreneur s'était entouré, étaient inexacts ou incomplets.

En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées et connues.

FOURNITURES

Les marques précisées au CCTP sont indicatives; l'entreprise peut proposer un matériel équivalent sur le plan technique et esthétique.

NETTOYAGE DU CHANTIER

En cours de chantier et à l'achèvement de l'ensemble de ses travaux, l'entreprise devra l'enlèvement de tous ses matériaux non utilisés et le nettoyage de l'ensemble des locaux et ouvrages exécutés.

FOURNITURE DES D.O.E. EN FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, l'entreprise doit remettre un D.O.E. complet (dossier des ouvrages exécutés) en un exemplaire papier et un exemplaire sur support informatique CD. Les pièces écrites seront au format DXF ou DWG les pièces écrites au format PDF.

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 10

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- S'agissant d'une intervention dans des locaux dont une grande partie des finitions (sols et murs) sont conservées, les entreprises devront prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager ces sols et murs conservés, par la mise en place si nécessaire de protections (sur sols plastique notamment).

- Chaque entreprise sera responsable de ses protections au fur et à mesure de l'avancement de ses ouvrages.

- Chaque entreprise sera responsable de l'évacuation de ses déchets de chantier et devra assurer un nettoyage journalier du chantier.

A cette fin, une méthode sera mise en œuvre et devra être suivie par l'ensemble des entrepreneurs.

Les entrepreneurs s'engagent à respecter les consignes du maître d'œuvre

1 PREPARATION DE CHANTIER

Mise en place d'un polyane de protection, et bache

Mode d'estimation : au m2

Positionnement

Dgt autour du vide sur patio

2 SOL SOUPLE

2 1 DEPOSE SOL SOUPLE EXISTANT

La prestation comprendra au minimum :

L'arrachage des revêtements existant

Mode d'estimation : au m2

Positionnement

zone projet nouveaux sol

2 2 RAGREAGE DES SOLS

La prestation comprendra au minimum :

Sur support béton finition 'net' livré par le gros-œuvre :

..nettoyage et dépoussiérage du support,

..réalisation d'un ragréage auto lissant à base de ciment si nécessaire, épaisseur variable pour mise à niveau soit 3 à 4 kg de moyenne par m² ponctuellement selon le béton livré par le gros œuvre ; dans un souci de gain de temps, une concertation aura lieu avec le maçon avant et pendant le coulage des dallages ou planchers sur l'aspect de surface et la planimétrie à obtenir et de manière à entériner immédiatement la réception contradictoire des supports.

des DTU et suivant classement UPEC du revêtement,

..application de primaires si nécessaire,

Qualité P3 minimum

Mode d'estimation : au m2

Positionnement

zone projet nouveaux sol

CROUS LORRAINE	Date de création:	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	M.a.J.:	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	PRO	Page N°: 11

2 3

REVETEMENTS DES SOLS SOUPLES ISOPHONIQUES

Le revêtement de sol prescrit est un revêtement de type **norament 926 arago** ou équivalent en caoutchouc homogène vulcanisé en presse d'épaisseur 3,5 mm, à surface ardoisée et au design marbré avec de petits granules, plus ou moins visibles, incrustés dans toute l'épaisseur du revêtement procurant un aspect légèrement granité.

- Produit dans des presses à haute pression.
- Surface facilitant l'entretien et ne nécessitant aucune protection de surface ou métallisation ni appliquée ni en usine ni après la pose.
- Dalles 502 x 1004 mm.
- Classement U4P4.
- Classement au feu Bfl-s1 (EN 13 501-1).
- Résistance à l'abrasion selon la norme ISO 4649 de 115 mm³.
- Isolation phonique aux bruits d'impact de 10 dB.
- Résistance au glissement R10.
- Innocuité toxicologique en cas d'incendie.
- Résistance à la cigarette (pas de brûlure de surface).
- Composition sans halogène (chlore), sans plastifiant et sans nitrosamine.
- Pour garantir une bonne qualité de l'air, le produit devra être certifié par un laboratoire indépendant qu'il répond aux valeurs d'émissions dans l'air des écolabels suivants :
 - Greenguard Gold
 - Ange Bleu (Blauer Engel) selon les exigences d'émissions dans l'air RAL - UZ 120.
 - FDES conforme à la norme NF P 01-010.
 - Fabricant certifié ISO 14001.
 - Classement A+ selon la réglementation de l'étiquetage
 - Teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser.

- Jonction avec les sols existants en pierres scellées : la jonction se fera en créant un joint avec la pâte à vulcanisation du fabricant, la polymérisation assurant de façon pérenne la jonction et l'étanchéité entre les différents revêtements de sols; finition en biseau des dalles pour éviter l'effet « seuil ».
- Pose à l'horizontale sur les sols existants.
- Collage des plinthes avec une bande sèche (nora Profix 50 pour S 1023 U, ou Profix 90 pour S 1024 U ou pour une remontée en plinthe) ne contenant pas de formaldéhyde, ni de chlore ni de de plastifiant.

Mise en œuvre :

- ..règlementation du sol selon avis technique, et DTU
- ..mise en œuvre du revêtement par encollage avec produit recommandé par le fabricant,
- ..soudure des joints selon préconisation du fabricant.
- ..Les plaques de revêtements de sols seront en continuité des plinthes.

De plus, il sera prévu:

- ..le traitement des joints de fractionnement,
- ..ainsi que le traitement des joints de dilatation

Choix des type et modèles, selon plaquette mise au point par l'Architecte.

Mode d'estimation : au m2

Positionnement :

zone projet nouveaux sol

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 12

2 4 SEUIL PROFIL L ACIER INOX

Fourniture et pose en raccordement de différent revêtement de sol de seuil en profil L en acier inoxydable

- ..Un profil par seuil côté circulation
- ..Sous revêtement souple fixation par vis et cheville, finition par ragréage
- ..Sous carrelage fixation par collage
- ..Profil toute longueur sans coupe
- ..Finition revêtement de sol souple par cordon rapporté à chaud

Mode d'estimation : au ml

Positionnement :

..en limites de sols souples de différentes couleur, compris toutes sujétions de mise en œuvre courbe selon dessin Architecte.

2 5 SOLS DURS CARRELAGES

2 5 1 CARRELAGES GRES CERAME 20x20

Revêtement de sol carrelage lisse mat :

- ..réception du support, nettoyage et toutes préparations nécessaires,
- ..joints périphériques en élastomère de 1^{ère} qualité,
- ..joints de fractionnements par profils adaptés,
- ..rejointoiement au ciment teinté,
- ..pose y compris dans les ébrasements embrasures de portes,
- ..coupes, arases, entailles, nettoyage, calfeutrements, autour des canalisations et chutes, etc..
- et toute sujétions de pose pour une exécution soignée,

Mise en œuvre :

- ..nettoyage et dépoussiérage du support,
- ..préparation couches d'accrochage adaptée au support à faire approuver,
- ..ragréage du sol selon avis technique, et DTU
- .. réalisation d'une étanchéité sous carrelages bénéficiant d'un avis technique en cours de validité.

Fourniture et pose de carrelages lisse mat en grès cérame 30x30

- ..pose collée avec un produit adhésif sous avis technique,
- ..teintes au choix du Maître d'œuvre dans le nuancier complet.
- ..coefficient de glissement > 0,3, classement R10 et U4P4E3C2,
- ..joints autour de caniveaux de sol en époxy de 10 mm minimum,

Plinthe à gorge assortie au carrelage ci-avant :

- ..coupes soignées, pose à la colle,
- ..préparation du support,
- ..entrailles, utilisation d'éléments spéciaux pour les angles rentrants et sortants,
- ..rejointoiement, nettoyage,

Mode d'estimation : au m2 et au ml

Positionnement : toilette

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 13

2 5 2 FAIENCES MURALES

Fourniture et pose de carreaux lisses non vernissés toute hauteur
Collection de 1er choix, au choix de l'Architecte

..collés sur murs porteurs et de distribution ou séparation,
..colle compatible avec le support,
..pose à bain de mortier spécial sur les agglos,
..joints colorés au choix du maître d'œuvre,
..joints souples, blancs, à la pompe, réalisés entre appareils sanitaires et le dernier rang de carrelage

- traitement des angles rentrants par profilés PVC arrondi à ailette d'un rayon de 15 mm au minimum,
- traitement des angles sortants par quart de rond en acier inoxydable de diamètre adapté au carrelage

Compris mise en oeuvre des angles fixés dans les supports, teintes et profils au choix de l'Architecte.

..mise en œuvre calepinage selon indications de l'Architecte.,

Sur les cloisons plâtre, fourniture et mise en œuvre d'un Système de protection Etanche sous Carrelage (SPEC) bénéficiant d'un avis technique en cours de validité.

Mode d'estimation : au m2 toutes hauteurs des locaux

Positionnement :

..sanitaires

3 PEINTURES / FINITIONS

3 1 PRÉPARATION DE FONDS ANCIENS EXISTANTS

Sur l'ensemble des fonds existants

Enlèvement d'anciens papiers peints ou revêtements collés sur tous supports et par tous moyens, notamment :

- Détrempe ;
- Grattage et arrachage ;
- Griffage préalable si nécessaire et décollement à la vapeur ;
- Et tous autres travaux nécessaires, le cas échéant ;
- Ponçage après enlèvement pour éliminer les restes de papier, si besoin est.

Travaux d'apprêts, en fonction de l'état du support et de l'épaisseur du nouveau papier peint ou revêtement prévu :

- Rebouchage ou enduit non repassé, selon besoins ;
- Ponçage.

311 Parois verticales parties courantes

MODE D'ESTIMATION: m2

LOCALISATION : Toutes zones projet

312 Plafonds anciens conservés

MODE D'ESTIMATION: m2

LOCALISATION : Toutes zones projet

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 14

3 2 REVÊTEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Revêtement type voile de verre et peinture garnissante satinée, comprenant:

Sur murs existants (après préparation au présent lot), sur fonds neufs, doublages créées ou cloisons genre Placostil ou équivalent, comprenant :

- Préparation:
- égrenage, rebouchage
- époussetage
- couche d'impression peinture (Famille I, classe 7) appliquée à la brosse ou au rouleau du type HYDROPRIM de Gauthier ou EXPRIM de la Seigneurie ou équivalent
- ratissage ou révision
- révision des joints de panneaux
- ponçage et époussetage
- Pose de voile de verre à peindre, **LISSE SANS MOTIF**, choix à valider par le Maître d'Ouvrage (pas de trame apparente après mise en peinture)
- couche intermédiaire Peinture (Famille I, classe 4) appliquée à la brosse ou au rouleau ou à l'airless type ROBUR de Gauthier ou PANT'OR de la Seigneurie ou équivalent
- couche de finition . Peinture (Famille I, classe 4) appliquée à la brosse ou au rouleau ou à l'airless type ROBUR ou PANT'OR ou équivalent
- la teinte de la couche d'impression sera toujours différente de celle des couches de finition.
- Teintes au choix de l'architecte et du MO
- Finition satinée

MODE D'ESTIMATION: au m2

LOCALISATION : Toutes zones projet

3 3 PEINTURE SUR TUYAUTERIES

Comprenant :

- Dégraissage
- Ponçage des surépaisseurs d'antirouille
- Retouches d'antirouille
- 2 couches de finition, peinture (famille I, classe 4) appliquée à la brosse, au rouleau ou à l'airless type ROBUR de Gauthier ou ARM 130 de Gauthier ou équivalent.
- Dégraissage et ponçage idem
- Retouches VIGORPRIM
- Sous-couche SUPERVIGOR et
- Couche SUPERVIGOR de la Seigneurie ou équivalent
- Dégraissage et ponçage idem
- Retouches VIGORPRIM
- Sous-couche PANTINOX
- Couche PANTINOX SR de la Seigneurie
- Teintes au choix de l'architecte et du MO

MODE D'ESTIMATION: au forfait

LOCALISATION: canalisations apparentes toutes zones

3 4 PEINTURE SATINÉE SUR BOIS PRÉPEINT

(alkyde satinée)

Sur blocs-portes neufs ou en rénovation de portes existantes, comprenant :

- brossage,
- époussetage

CROUS LORRAINE	<i>Date de création:</i>	Juin 2026
REAMENAGEMENT DES BUREAUX ET HALL D'ACCUEIL	<i>M.a.J.:</i>	
Lot 04 PEINTURE SOL FINITION	<i>PRO</i>	Page N°: 15

- deux couches de finition, peinture (famille I, classement 4) appliquée à la brosse, au rouleau, ou à l'airless, du type REFECTO de Gauthier ou SOYDOR de la Seigneurie ou équivalent
- Teintes au choix de l'architecte et du MO

MODE D'ESTIMATION: au m2

LOCALISATION: Ensembles de portes neuves

3 5 PEINTURE BRILLANTE SUR BOIS ANCIEN

Comprenant :

- ECAILLAGE DÉCAPAGE PEINTURE S ANCIENNE
- Brossage, époussetage
- Couche d'impression appliquée à la brosse, dilution suivant la note du fabricant
- REBOUCHAGE
- Ponçage
- 2 couches de finition (famille I, classe 4) appliquée à la brosse
- Teintes au choix de l'architecte et du MO

MODE D'ESTIMATION: au m2

LOCALISATION : Ensemble des portes anciennes conservées

4 TAPIS D'ENTRÉE ET CADRE

Fourniture et mise en œuvre d'un tapis d'entrée enroulable, extrêmement résistant, pour une pose sur un support porteur. Profilés porteurs de forte section en aluminium pourvus en-dessous d'une isolation phonique, garnis de bandes de reps gros denier. Liaison des profilés par des câbles en acier zingué enrobés par une gaine en PVC.

Tapis d'entrée de type *Diplomate* 522/5R de Emco ou équivalent au plan technique et esthétique.

Ecartement des profilés : 5 mm

Hauteur des profilés : 22 mm

Fourniture et mise en œuvre d'un cadre à encastrier en acier inoxydable. Profilés en L en acier au chrome nickel, coupes d'onglet, vissée sur platine d'angle, y compris pattes de scellement.

Coordination obligatoire avec le lot gros œuvre, pour dimensions de réservations.

Dimension cadre : 60 x90

MODE D'ESTIMATION : m2

LOCALISATION Hall d'entrée

4 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les nettoyages de mise en service

Ce nettoyage concerne :

- les sols - les murs - les plafonds
- les appareils sanitaires
- les appareils électriques
- les fenêtres, blocs-portes,..

y compris leurs vitrages, les V.R., les carrelages, etc... de façon à livrer des locaux immédiatement exploitables.

MODE D'ESTIMATION: au forfait

LOCALISATION: ensemble du projet